



ACTION EN DIRECTION DES COMMERCANTS ET ARTISANS



Lors de la session des 12 et 13 octobre 2020, et face au déploiement constant des outils numériques, **l'Assemblée départementale a voté la mise en place d'une nouvelle politique visant à soutenir les Loirétains et à les rendre plus autonomes dans leurs usages.** Formation, financement de projets, aide en matériel, etc., le Département s'engage en faveur de l'inclusion numérique à travers des actions concrètes, **basées sur la solidarité territoriale, et la proximité du Département avec les territoires ruraux.**

Parmi les 3 grands axes d'intervention prévus : l'assistance aux usages numériques

Des professionnels (collectivités locales et associations) seront formés à la détection des difficultés des Loirétains qu'ils reçoivent, pour les orienter et les accompagner, mais aussi à l'animation d'ateliers visant à rendre les Loirétains plus autonomes. Des « formations »/ateliers seront également proposées aux Loirétains eux-mêmes, sur les territoires où aucune offre locale n'est disponible.

Pour ce faire, le Département recrute 4 formateurs / animateurs du numérique pour 3 ans (2 en 2020 et 2 en 2021), qui seront aidés par 6 volontaires en service civique.

Les formations/ateliers en direction des intermédiaires accueillant des loirétains et les Loirétains eux-mêmes démarreront en début d'année 2021, dans des bibliothèques / médiathèques et des Espaces services publics (ESP) volontaires, ainsi que dans des EHPAD, résidences autonomie lorsque la situation sanitaire le permettra, chantiers d'insertion, etc. en fonction de la demande, des besoins et de l'offre sur le territoire.

Pour cette action, le Département consacre un budget de 178 267 € jusqu'à fin 2022.

2 formateurs / médiateurs du numérique ont pris leur fonction début novembre et 2 volontaires en services civiques les rejoindront le 1^{er} décembre.

Compte tenu de la situation sanitaire et de la nécessité pour les commerçants et artisans d'afficher le plus largement possible qu'ils sont en capacité de proposer et vendre leurs services et produits, **le Département a décidé de les accompagner de manière opérationnelle et pratique afin d'augmenter leur visibilité sur Internet.**

Dès le mercredi 18 novembre, les commerçants et artisans des territoires Loirétains peuvent les appeler pour se faire accompagner pour créer une Page Facebook et un compte Google Business.

A l'issue de l'échange téléphonique, le commerçant / artisan aura créé ses comptes et sa page Facebook et saura quelles sont les informations importantes à valoriser et comment les faire vivre.



Il s'agit d'un accompagnement pratico- pratique, proposé à tout commerçant/artisan ayant son siège social et son activité commerciale dans le Loiret, et qui sont actuellement fermés administrativement en raison de la situation administrative. Sont donc concernées les activités suivantes :

- Librairie
- Jouets
- Habillement
- Chaussures
- Bijouterie
- Restauration

Dans un premier temps, 2 contacts sont proposés, qui pourront être renforcés à compter du 1^{er} décembre par 2 autres :

Bénédicte LAPLACE : 06 25 27 32 16

Aurélien MARIE : 06 73 76 62 67

Horaires : de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi jusqu'à la date de la réouverture des accueils physiques dans les commerces.



LE
NUMÉRIQUE
POUR TOUS
LES LOIRÉTAIENS